Charte de l'Éco'Jardinier DE LA SÈVRE NANTAISE

NOTICE

BASSIN VERSANT DE LA SÈVRE NANTAISE

La Sèvre à Saint-Laurent-sur-Sèvre ©EL

POURQUOI UNE CHARTE ?

Éditorial

LE MOT DU PRÉSIDENT

La Sèvre Nantaise et ses affluents façonnent nos paysages et représentent une ressource en eau capitale pour la biodiversité et pour de nombreux usages, que ce soit pour disposer d'eau potable ou pour satisfaire certaines activités économiques ou de loisirs.
La qualité de l'eau est particulièrement dégradée par les pesticides que nous utilisons tous : agriculteurs, viticulteurs, maraîchers, collectivités, gestionnaires de routes et de voies ferrées ou encore particuliers.

La Commission Locale de l'Eau[1], instance de concertation et de décision de la politique de l'eau sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, est consciente de l'enjeu de reconquête de la qualité de l'eau en pesticides. Elle a ainsi décidé de mettre en œuvre, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau[2] (SAGE), un véritable plan d'actions pour réduire leur utilisation.

Aujourd'hui, l'EPTB Sèvre Nantaise et ses partenaires proposent aux collectivités la mise en œuvre d'une charte à destination du grand public pour permettre à chaque habitant du bassin versant de s'engager à nos côtés en devenant Éco'Jardinier de la Sèvre Nantaise !
En effet, en voulant détruire les « mauvaises herbes » ou lutter contre les pucerons et les limaces ... le jardinier utilise des produits polluants et toxiques. Réduire nos usages en pesticides, c'est bien évidemment préserver l'eau, les milieux aquatiques, la biodiversité mais c'est aussi protéger notre santé et celle de notre entourage !

Chacun peut aujourd'hui être acteur en se questionnant sur ses pratiques et en changeant de regard sur le jardinage et l'entretien des espaces privés et publics.
Soyez nombreux à nous rejoindre pour reconquérir la qualité de l'eau et transmettre à nos générations futures une eau et un environnement sans pesticide.

LE PRÉSIDENT DE L'EPTB SÈVRE NANTAISE

(1) Instance de concertation et de décision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
(2) Outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant

Mots

DE QUELQUES ACTEURS

CHRISTOPHE PUAUD,
INGÉNIEUR RESSOURCES EN EAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (49)

La Communauté d'Agglomération du Choletais s'engage, depuis plus de 15 ans, dans la protection de ses captages d'eau potable pour continuer à distribuer une eau saine tout en maîtrisant les coûts. Jardiner « au naturel » n'est pas toujours simple mais quel plaisir de cultiver sur un sol redevenu vivant. Signer la charte représente un acte citoyen fort... pour contribuer aujourd'hui au mieux-vivre collectif et préserver l'environnement des générations futures !

DOMINIQUE MAUDET
ÉLU, PRÉSIDENT DE LA CLE DU SAGE ET ADJOINT À L'ENVIRONNEMENT À SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE (85)

L'eau est le patrimoine commun de la Nation, notre bien commun... en quelque sorte, on a l'eau qu'on mérite. C'est l'affaire de tous !
Sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, l'eau potable est produite à partir de l'eau des rivières : ces ressources fragiles sont dégradées, en particulier par l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole.
Signer la Charte de l'Éco'Jardinier de la Sèvre Nantaise, c'est contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau et s'engager à respecter la santé d'autrui. Le plaisir qu'on a alors à produire, à récolter, à offrir, à manger des légumes sains s'en trouve forcément accru !

VINCENT MAHÉ
DIRECTEUR ADJOINT DU CPIE LOIRE ANJOU

Le CPIE Loire Anjou accompagne de nombreuses communes vers le zéro pesticide. L'exemplarité des collectivités sera efficace pour l'amélioration de la qualité de l'eau seulement si les habitants s'engagent eux-mêmes vers le jardinage au naturel.
Devenir Éco'Jardinier de la Sèvre Nantaise, c'est cultiver son jardin pour l'avenir de notre territoire et la santé de nos enfants.

L'eau potable, un bien précieux...

© EPTB

JACKY AUBINEAU
ÉLU, VICE-PRÉSIDENT DE LA CLE DU SAGE ET ADJOINT À L'ENVIRONNEMENT DE CERIZAY (79)

J'ai appris de mon grand-père que notre terre se voulait nourricière. Je ne pensais pas, en 1960, qu'un jour l'inconscience et l'insouciance des dernières générations d'adultes risquaient de mettre en péril la santé des enfants du 21ème siècle. L'intolérance vis-à-vis du sauvage et le réflexe pesticide sont à bannir pour assurer un avenir serein aux habitants du bassin de la Sèvre Nantaise.

EMMANUEL JARNY
RESPONSABLE ÉCO-JARDINIER DU CPIE SÈVRE ET BOCAGE

Jardiner au naturel, c'est développer des pratiques innovantes de jardinage, parfois complexes. Accompagner les jardiniers est essentiel et le CPIE Sèvre et Bocage, fort de son expérience, participe activement à cette démarche sur son territoire. La Charte de l'Éco'Jardinier sera un outil important pour engager les habitants au côté de leur collectivité vers le zéro pesticide.

La Sanguèze, confluence avec la Sèvre au Pallet ©EL

Entretenir les abords de sa maison sans pesticide

N'oubliez pas de repenser votre espace pour limiter l'apparition des fleurs sauvages voire faciliter leur intégration dans le paysage ! Pour cela, les idées ne manquent pas :

- laisser les fleurs spontanées prendre leur place en pieds de murs et sélectionner les plus intéressantes (plantes aromatiques, plantes mellifères[1], plantes aux vertus médicinales, etc.)
- implanter des vivaces en pieds de murs, des essences grimpantes sur les grillages voire des haies pour permettre une « barrière » naturelle (et pensez à pailler !)
- engazonner/ enherber des surfaces en sable/terre/gravillons, imperméabiliser des joints ou tolérer les plantes traçantes entre les dalles/pavés.

Si les herbes folles vous semblent véritablement inacceptables, les alternatives « curatives » peuvent être diverses : utilisation de l'eau chaude de cuisson en ponctuel, coupe-fil, utilisation du couteau entre les dalles/pavés, du sarcloir sur les gravillons ou le sable, etc.

L'enherbement des fossés participe à **la filtration** et à l'**épuration de l'eau**, à **la régulation du débit** et à **la limitation de l'érosion**. Le débroussaillage mécanique des fossés doit être réalisé sans mettre à nu le sol (laisser au moins 10 cm de haut). Deux à trois interventions par an suffisent et privilégiez une intervention en avril-mai puis en fin d'été (fin août-début septembre) : **l'exportation des produits de fauche est nécessaire pour éviter tout transfert de matières organiques vers les cours d'eau !**

(1) qui produisent du nectar, substance liquide très sucrée récoltée par les insectes butineurs et les oiseaux nectarivores.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Rappel de la réglementation

Il est interdit d'appliquer ou de déverser des pesticides sur les avaloirs, bouches d'égout, caniveaux ainsi qu'à proximité des points d'eau dont les fossés, cours d'eau, plans d'eau, mares, etc.

Voir l'arrêté en vigueur sur votre département au lien suivant : http://www.sevre-nantaise.com/actions/dossier-le-point-sur-la-reglementation-relative-a-l-usage-des-pesticides-sur-le-bassin-versant-de-la-sevre-nantaise

Tolérer la flore sauvage

Ces « mauvaises graines » doivent leur surnom au regard porté sur elles : **jugées inesthétiques ou nuisibles** à nos plantations et cultures, nous cherchons à nous en débarrasser à tout prix. Et pourtant, ces adventices, fleurs « spontanées », « mauvaises herbes » peuvent s'avérer utiles pour nous et la faune de nos jardins.

Apprendre à les reconnaître et à utiliser leurs propriétés peut être très intéressant. Les tolérer davantage chez nous et sur l'espace public, c'est aussi permettre la protection de notre santé et de notre environnement car finalement elles sont **le signe de pesticides en moins** !

Herbe à Robert, plante sauvage aux vertus médicinales

© EPTB

La Maine à Aigrefeuille-sur-Maine ©EPTB

Fleurir l'espace public devant chez moi

Le fleurissement de pieds de murs (jachère fleurie, vivaces, etc.) sur voirie **permet de limiter l'entretien** sur le joint mur-trottoir **tout en embellissant les quartiers.** Certaines collectivités ont souhaité « officialiser » cette action en mettant en place des conventions avec les particuliers pour spécifier les modalités d'implantation et/ou d'entretien de ces fleurissements.

Rapprochez-vous de votre mairie pour connaître les modalités de fleurissement de l'espace public devant chez vous (distribution de graines, aménagement réalisé par les services techniques, etc.).

POINT D'ATTENTION !

Sur certaines communes, les agents des services techniques assurent une reconnaissance des plantes et sélectionnent avec précision celles à retirer (plantes envahissantes, etc.) et celles à laisser fleurir : avant d'intervenir sur l'espace public, renseignez-vous auprès de votre mairie !

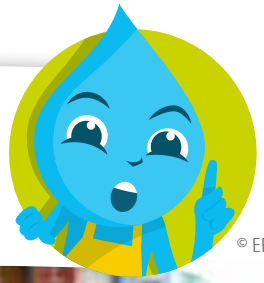

© EPTB

Fleurissement de pieds de murs

Quelques principes essentiels pour le potager

Produire ses fruits et légumes dans son jardin, c'est aussi **pour manger plus sain !** Ne pas avoir recours aux produits chimiques relève donc du bon sens.

Pour cela, **quelques grands principes à respecter** :

La couverture du sol (paillis, compost, engrais vert)

Ne jamais laisser le sol nu est un principe de base essentiel car il permet :

- **d'améliorer la vie du sol en nourrissant les êtres vivants ainsi que les plantes ;**
- **de limiter le développement de l'herbe ;**
- **de protéger le sol contre les intempéries** (gel, fortes pluies, etc.) ;
- **de réduire le nombre d'arrosages** (économie d'eau).

La rotation des cultures

La répétition d'une même culture au même endroit appauvrit le sol et propage plus facilement les ravageurs et maladies. Il est donc important, si l'on dispose d'espace suffisant, **d'assurer une alternance de différentes cultures sur une même parcelle**, sur un minimum de 3 ans (ou 4 ans si l'on intercale un engrais vert). **Évitez la succession de légumes de même famille botanique au même endroit*** et **alternez les types de systèmes racinaires** (profondeur).

* **Astéracées ou composées** : laitue, chicorée, salsifis, scorsonère, artichaut, topinambour - **Apiacées ou ombellifères** : carotte, céleri, fenouil, panais, persil, cerfeuil - **Chénopodiacées** : arroche, betterave, épinard, poirée (bette) - **Cucurbitacées** : cornichon, concombre, courgette, melon, potiron - **Brassicacées ou crucifères** : chou, navet, radis, roquette, moutarde, colza, navette fourragère (rotation longue de 4 à 5 ans) - **Fabacées ou légumineuses** : pois, haricot, fève, féverole, trèfle (rotation 3 ans) - **Liliacées** : ail, oignon, échalote, poireau (rotation longue de 4 à 5 ans) - **Solanacées** : pomme de terre, tomate, aubergine, physalis, poivron (rotation 4 ans)

Les amendements organiques

La matière organique est **essentielle à l'équilibre des sols** : elle allège les sols lourds et argileux et donne du corps aux sols légers et sablonneux.

Le compost nourrit les plantes d'une manière équilibrée et améliore la qualité des sols : apportez-le en début d'hiver sur le sol en surface sans l'enfouir. Il faut **éviter** les apports de **fumiers frais** (trop riches en azote et en graines de « mauvaises » herbes). Ne pas hésiter à les composter au préalable.

L'apport de sable pour alléger le sol est utile très ponctuellement pour certains semis mais ne doit pas être généralisé car ces apports provoquent un tassement et une acidification du sol. **Un pH trop acide limite l'activité microbienne du sol**. Il faut donc ajuster le pH avec des amendements calciques de type **dolomie** ou **carbonate de calcium**. **Évitez la chaux vive qui bloque la vie biologique des sols.**

La Sèvre à Moncoutant ©EL

LE SAVIEZ-VOUS ?

Certaines plantes cultivées présentent des **propriétés fertilisantes pour le sol** en apportant de l'humus, en fixant les éléments nutritifs et agissent comme couvert végétal toute l'année et notamment en hiver : il s'agit **des engrais verts** (moutarde, phacélie, féverolle, trèfle incarnat, vesce, seigle). Semées à la volée sur un sol légèrement préparé en fin d'été, ces plantes sont ensuite facilement détruites par le gel ou peuvent être incorporées dans la terre en surface.

Vers l'absence de travail du sol

Les premiers centimètres du sol sont les plus vivants et les plus riches. L'activité microbienne y est maximale. En cassant cette organisation par le labour ou les engins rotatifs, on limite fortement la fertilité des sols. De plus, les engins rotatifs multiplient les racines des herbes « non désirées » et lissent le sol en profondeur ce qui bloque le développement racinaire.

Privilégiez le travail superficiel (croc) **et le bêchage sans retournement** (grelinette, biofourche).
Le paillage permanent et l'apport régulier de matière organique facilitera ce travail.

Plutôt prévenir que guérir

Le jardinage au naturel passe par l**e choix de variétés résistantes et les pratiques favorisant la présence d'auxiliaires bénéfiques** à la santé de votre jardin (coccinelles, chrysopes, hérisson, etc.). Haies champêtres, fleurs mellifères, prairies, mares sont autant d'habitats favorables à l'équilibre du potager. Pensez également à protéger les cultures (voile anti insectes, association de plantes, tunnel plastique) pour limiter les risques d'attaques de ravageurs et de maladies.

Si nécessaire, utilisez des produits naturels aux propriétés insecticides ou fongicides selon le diagnostic établi.

Exemples de remèdes (liste non exhaustive)	En prévention	En curatif
Contre les ravageurs (pucerons, doryphores, chenilles...)	Purin de tomates Infusion d'ortie	Savon noir Huiles végétales *Bacillus thuringiensis* Macérations ou décoctions de rhubarbes, de tanaisie ou d'orties Purin de tomates
Contre les maladies (champignons de type oïdium, mildiou)	Tisane ou purin d'orties Purin/infusion de prêle Jus d'algues	Bicarbonate de soude, lait : limite le développement du champignon Cuivre* (bouillie bordelaise, hydroxyde de cuivre) : tue le champignon (phyto-toxique)

**Produit autorisé en Agriculture Biologique. À utiliser avec précaution et parcimonie.*

Ce n'est pas parce qu'un produit est d'origine naturelle qu'il n'est pas dangereux ou polluant. Les mêmes recommandations de protection, de dosage et de précautions d'application que pour les produits chimiques de synthèse s'imposent.

Et pour les limaces ?

Les **anti-limaces** à base de **métaldéhyde** ou de **carbamate** sont **à éviter absolument** : ces produits sont p**olluants** et **toxiques** tant pour les limaces que pour leurs prédateurs ainsi que pour les animaux domestiques. De plus, ces molécules sont régulièrement retrouvées lors de l'analyse de la qualité de l'eau notamment aux retenues d'eau potable.
Pour lutter contre les attaques de limaces et escargots, **privilégiez l'équilibre biologique** du jardin, avec notamment la présence des **auxiliaires prédateurs** (crapauds, hérissons, carabes, oiseaux) et **ajustez les mises en culture en fonction de la météo** (éviter les semis et plantation en période fraiche et humide). **En prévention** également, il faut **limiter l'accès aux cultures en utilisant des paillages fins et abrasifs** (paillage de miscanthus, chanvre et lin) ou en **disposant de la cendre ou sciure de bois**. Différents pièges, notamment à base de **bière** peuvent s'avérer utiles. Enfin, **en cas d'attaque sévère** (printemps pluvieux), les **produits à base d'oxyde de fer**, homologués en agriculture biologique sont à privilégier.

L'Ouin à Mauléon ©EPTB

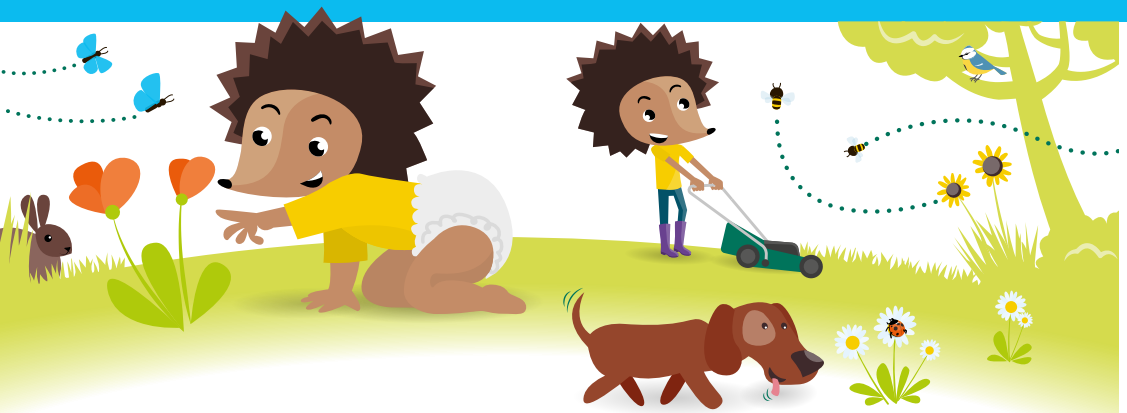

Gérer sa pelouse sans produit chimique

D'une manière générale, **les plantes sauvages** (pâquerette, pissenlit, trèfle, véronique) **font partie intégrante des pelouses**.

Toutefois, pour une pelouse bien nette sans intrant chimique, on recherche à stimuler les graminées. Voici quelques conseils :

- **tondre haut** (6 à 8 cm) surtout avant l'été et avant l'hiver (cela favorise les graminées et empêche la pousse des plantes à rosette[1]) ;
- **apporter du compost bien décomposé en surface** ou de l'engrais organique au printemps ;
- **aérer** par scarification en fin d'été ;
- **maintenir le pH entre 6 et 7,5** notamment pour limiter la mousse (ajuster au besoin avec un apport de carbonate de calcium ou de dolomie) ;
- **éviter d'utiliser la fonction « mulching »** de votre tondeuse **au début du printemps.**

Gazon avec pâquerettes

© CPIE Loire Anjou

Lors de l'implantation, choisissez de préférence **des semis de gazon Label Rouge et des mélanges de variétés adaptées** à votre sol et aux usages (résistance au piétinement, à la sécheresse, etc.). **Demandez conseils en jardinerie !**

(1) Plantes présentant un ensemble de feuilles étalées en cercle à partir du collet (exemple : pissenlit, chardon).

©CPIE Sèvre et Bocage

Tonte différenciée

Protéger ses plantations sans pesticide

Avant même de guérir, **anticipez dès la conception de vos massifs** ! Cela implique de **bien choisir les espèces adaptées** aux conditions du lieu d'implantation (sol, climat, exposition, volume d'espace disponible pour le développement futur de la plante, etc). On privilégie donc **des espèces rustiques et/ou locales, voire des variétés résistantes ou tolérantes** aux maladies. À l'implantation, **ayez recours à des jeunes plants, produits localement** et aux racines nues pour une meilleure reprise.

Diversifiez les espèces et favorisez les auxiliaires en implantant des plantes mellifères, et surtout n'oubliez pas **l'utilité des plantes couvre-sols et du paillage** !

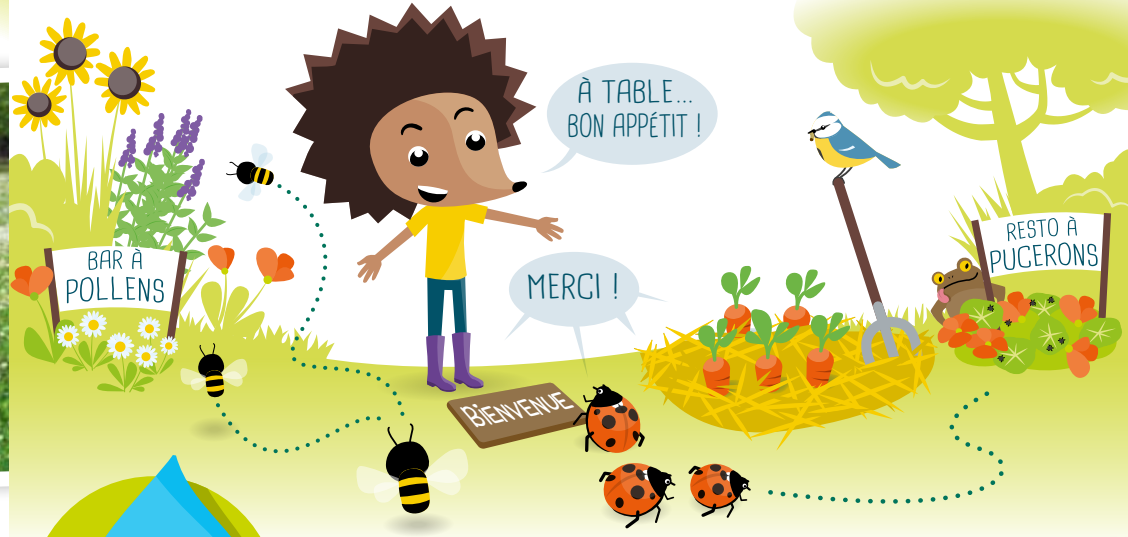

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les plantes invasives

Certaines plantes « exotiques » vendues en jardineries sont **très jolies mais aussi très envahissantes !** C'est le cas notamment de la Jussie ou encore de la Renouée du Japon qui colonisent aujourd'hui nos rivières, plans d'eau, mares et zones humides. **Elles impactent notre environnement et les actions pour limiter leur prolifération sont très onéreuses...**

Pour les reconnaître, n'hésitez pas à consulter les liens suivants :
http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/invasives_pdl.pdf
http://www.centrederessources-loirenature.com/mediatheque/especes_inva/guide/guideInvasives_Loire.pdf

Renouée du Japon

Jussie

© EPTB

La Moine ©EL

Entretenir sa toiture et ses murs sans polluer

Le recours aux biocides sur les façades et toitures est particulièrement à risque pour l'eau du fait de leur **transfert direct vers les réseaux d'eaux pluviales** (gouttières, avaloirs, etc.) puis **vers les fossés et cours d'eau**.

Lors de la construction de bâtis, il est nécessaire de se renseigner sur les matériaux utilisés pour les toitures et façades afin d'éviter le recours aux peintures ou enduits contenant des biocides (diuron, terbutryn, mecoprop, etc.).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le diuron fait partie des 5 molécules chimiques les plus retrouvées dans l'eau de la Sèvre Nantaise et de ses affluents. Son utilisation dans les herbicides est interdite depuis 2008. Cependant une autre source existe : cette molécule est encore présente dans des produits utilisés pour la protection d'ouvrages de maçonnerie (traitement préventif de façade et de toitures : enduits, peintures extérieures, etc.) !

En cas de salissure, **un nettoyage à l'eau chaude ou vapeur à faible pression** est réalisé de préférence pour des maisons de plus de dix ans car cette intervention retire progressivement la protection hydrofuge. Cette intervention, si elle est trop fréquente, engendre progressivement l'altération des matériaux en les rendant plus poreux ce qui peut contribuer à terme à trop d'humidité, propice aux mousses et algues. **Un entretien mécanique régulier à la brosse** pour votre toiture est un bon moyen écologique de retirer les mousses et algues, **mais à pratiquer avec précaution pour les anciennes toitures**.

En cas d'utilisation de produits (à n'envisager qu'une fois tous les 5 ans selon l'état de salissure), il est important de bien regarder la composition de ceux-ci avant toute application.

Utilisez des produits :

- **sans chlore/javel** (pollution, dégradation des matériaux, favorisation de la porosité et du retrait de la couche hydrofuge) ;
- **sans classement toxicologique** (nocif, corrosif, dangereux pour l'environnement, etc.) ;
- **composés de substances d'origine végétale biodégradables** ;
- **si possible certifiés** (Ecolabel, Ecocert).

De plus, il est indispensable de **prendre toutes les précautions nécessaires** (protection avec masque, gants et bottes adaptées), et de ne pas traiter par temps de pluie et/ou en cas de vent, etc. **Si vous souhaitez faire appel à un professionnel pour tout conseil ou prestation, choisissez des entreprises ayant pignon sur rue.**

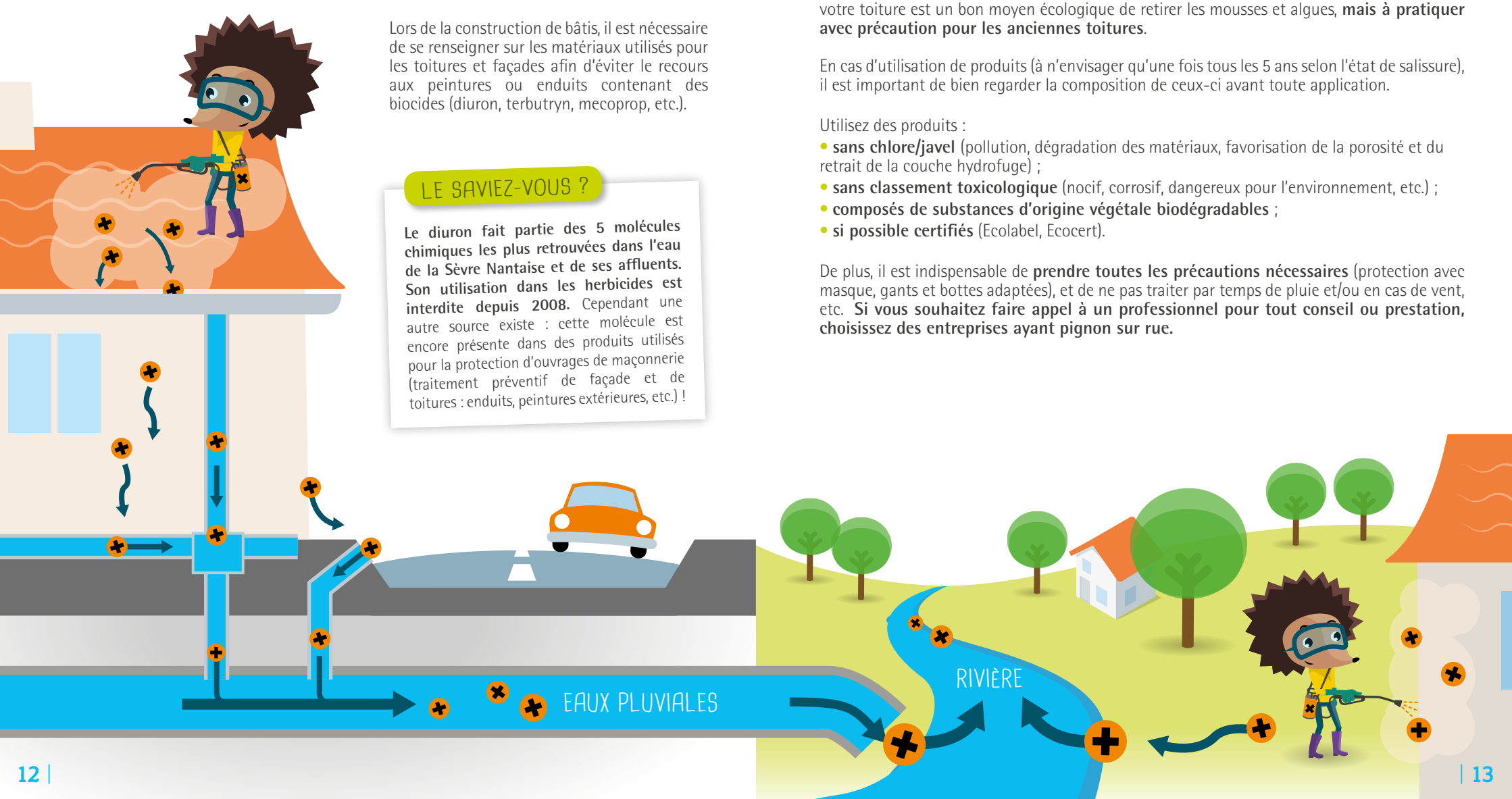

La Sèvre à Clisson ©SR

Économiser l'eau

Afin de limiter nos consommations d'eau, des gestes simples sont possibles à la maison mais également au jardin ! Le **choix de plantes économes en eau** dans les massifs mais également pour les gazons est nécessaire. Les **paillages** et les **apports de matières organiques** améliorent la capacité de rétention en eau du sol. En parallèle, l'installation de **récupérateurs d'eau** de pluie permet une nette économie et rationalise les arrosages. Il faut là aussi adopter les bonnes pratiques : **privilégier les arrosages copieux mais peu fréquents**, tôt le matin ou tard le soir, à l'arrosoir au pied ou par micro-irrigation (tuyaux poreux, goutte à goutte) et **éviter l'arrosage par aspersion** qui provoque le tassement des sols et la propagation des maladies cryptogamiques[1] .

(1) maladies occasionnées par des champignons microscopiques.

Parce que préserver l'eau c'est aussi faire attention à ne pas la gaspiller…

LE SAVIEZ-VOUS ?

10 millions, c'est le nombre de m³ d'eau prélevés pour l'eau potable sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise. Cette eau utilisée notamment par les particuliers (boisson, cuisine, sanitaires, jardins, etc.) **provient à 94% des eaux de surface** (les retenues de Ribou-Verdon et de la Bultière, la prise d'eau superficielle du Longeron, etc.) !

Notes

La Charte de l'Éco'Jardinier de la Sèvre Nantaise est le fruit d'une collaboration entre l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise, les élus représentants de la Commission Locale de l'Eau du SAGE et les partenaires suivants, notamment :

Le CPIE Sèvre et Bocage
Le CPIE Loire Anjou
Le CPIE Gâtine Poitevine
La Communauté d'Agglomération du Choletais
Vendée Eau

Avec le soutien financier de :

agence de l'eau Loire-Bretagne

Région PAYS DE LA LOIRE

Que chaque participant soit remercié de sa collaboration, gage de l'aboutissement de ce projet qui, nous l'espérons, permettra de fédérer les habitants du bassin versant autour de la reconquête de la qualité de l'eau.

Toutes les informations de l'EPTB Sèvre Nantaise sur votre smartphone
en flashant ce code

Un autocollant
POUR VOUS ENGAGER

À vous de jouer...

Cachet de la collectivité

BASSIN VERSANT DE LA SÈVRE NANTAISE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise
Moulin de Nid d'Oie - 10 bis, route de Nid d'Oie - CS 49405 - 44194 CLISSON Cedex
eptb@sevre-nantaise.com | www.sevre-nantaise.com
Tél : 02 51 80 09 51 | Fax : 02 51 80 50 11

SOYONS SAGE POUR QUE L'EAU VIVE

Conception : les pieds sur terre - Imprimé sur Cocoon Offset FSC 100% recyclé par Imprimerie Belz - IMPRIM'VERT® - Photo de couverture : ©CPIE Sèvre et Bocage - 06/15